



RETRAIT DU PROJET DE LOI PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance est actuellement en deuxième lecture au Parlement. Il est encore temps d'agir ! Suite au passage au Sénat puis à l'Assemblée Nationale, en première lecture, les amendements votés et les modifications introduites aggravent le caractère répressif, sécuritaire et liberticide du texte s'éloignant toujours plus de « la prévention » dont il prétend traiter.

Quelques exemples :

Les pouvoirs du maire : Le droit à l'information des administrés s'élargit : il devient destinataire des signalements pour enfants en danger en dehors de toute compétence. Les députés ont supprimé toute référence à d'éventuelles compétences en matière sanitaire éducative ou sociale pour justifier le fait que les professionnels de l'action sociale ou médico-sociale puissent lui transmettre des informations sur les personnes dont la « situation s'aggrave ». C'est la disparition du droit au secret professionnel et une menace grave pour les professionnels concernés.

Et le projet contient toujours : les atteintes aux droits des salariés en matière de médecine du travail (prélèvements sanguins pour contrôler la prise de stupéfiants), la dénaturation de l'ordonnance de 45 concernant la justice des mineurs et la volonté de la rapprocher encore plus de la justice des majeurs, la mise en place d'un service volontaire citoyen de la police nationale, le contrôle de la scolarité, le développement des fichiers et la mise sous contrôle de toute une série de populations présentées comme potentiellement dangereuses, le maintien d'un cumul de pouvoirs confiés aux maires, élus particulièrement aux prises avec l'environnement immédiat.

Psychiatrie : Les articles consacrés à la psychiatrie adulte et aux hospitalisations d'office qui devaient être retirés sont maintenus. De nouveaux délits ont été créés, renforçant l'aspect répressif du texte.

Un article a été rajouté pour faciliter l'expulsion des **gens du voyage** confrontés aux manques d'aires de stationnement et au non-respect de la

Toutes ces mesures confirment que ce projet constitue un **choix de société** rompant avec tous les principes de solidarité. Au nom de la sécurité publique les missions d'action sociale, éducative ou sanitaire se voient instrumentalisées.

Pour la défense des missions et des professions d'un travail social garantissant l'accès aux droits fondamentaux sur le plan social et celui des libertés.

Dans le cadre de la semaine d'action
APPEL NATIONAL ET INTERSYNDICAL À LA GRÈVE
Mardi 23 Janvier
Rassemblement à 17h30
Place du 8 septembre à Besançon

Les signataires : CGT, FSU, SUD Solidaires, CNT, MRAP, PCF, JC 25, Collectif anti-délation 25, Collectif anti-délation 39, Association des étudiants de l'IRTS, AC !, Lapsus, PS.

Contact: collectifanti-delation25@laposte.net